

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Règlement sur les constructions en béton armé, établi par la Commission suisse du béton armé, suivi d'une notice explicative. Juin 1909. Fr. 1.—

En outre, nous livrons des estampes « Urheberrecht vorbehalten » (exclusivement aux membres).

Note. — Les imprimés marqués d'un * ne seront vendus qu'aux membres de la S. S. I. A.

Les commandes sont à adresser au secrétariat de la S. S. I. A., Zurich I, Seidengasse, 9.

Concours pour une Olympie moderne.⁴

Nous reproduisons, planche 2 et pages 150 et 151, trois des planches présentées par MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne, à qui a été attribuée la médaille olympique. MM. Monod et Laverrière ont situé leur projet dans les environs de Morges.

IX^e Congrès international des Architectes, à Rome, du 2 au 10 octobre 1911.

Ce congrès est placé sous les auspices de S. M. le roi d'Italie, qui a daigné en accepter le haut patronage, et des Ministres des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lesquels ont bien voulu consentir à en accepter la présidence honoraire.

Le congrès sera inauguré dans la salle historique des Horaces et des Curiaces.

On y discutera les thèmes suivants :

1. — Le ciment armé, son emploi dans les différents pays; de l'opportunité de son application aux constructions artistiques au point de vue technique et décoratif.
2. — Droits et devoirs de l'architecte envers son client.
3. — Education technique et artistique et diplôme d'architecte.
- Exercice de la profession hors de la patrie de l'architecte.
4. — Considérations sur l'architecture moderne.
5. — De l'exécution des travaux d'architecture de l'Etat et des autres administrations publiques.
6. — De l'utilité d'un dictionnaire des termes comparés en architecture.
7. — Les académies étrangères à Rome; leur histoire; les études et les projets rapportés par les étudiants; influence exercée par ces écoles dans les pays qu'elles représentent.

* * *

Sur le sujet : « Plans régulateurs, règlements municipaux et esthétique des villes », on admettra des communications écrites et des conférences.

Le Comité sera extrêmement reconnaissant à tous ceux qui lui enverront des relations écrites se rapportant aux thèmes susdits; pour être acceptées, ces relations devront lui parvenir avant le 15 août et être accompagnées d'un résumé fait dans une des quatre langues admises pour les discussions du congrès, c'est-à-dire le français, l'anglais, l'italien et l'allemand.

Les inscriptions seront reçues par la section du Comité permanent des congrès internationaux dans les états où elle

existe, et dans ceux où elle n'existe pas, par un représentant qui sera indiqué en son temps.

La taxe d'inscription pour les congressistes est de Fr. 25 et leur donne droit au volume des *Actes*; pour les membres de la famille des congressistes, elle est de Fr. 15.

Toute correspondance devra être adressée au *Comitato ordinatore del IX^o Congresso internazionale degli Architetti, Via delle Muratte, 70, Roma.*

Les sections du Comité permanent des congrès internationaux sont priées de préparer, pour les remettre au congrès, des catalogues des publications d'architecture qui ont paru dans leurs pays respectifs.

BIBLIOGRAPHIE

L. Jacob. — **Le calcul mécanique.** Appareils arithmétiques et algébriques. Intégrateurs. (Collection de l'Encyclopédie scientifique.) — 1 vol. in-18 de 428 pages, avec 184 fig.; Fr. 5. — O. Doin & Fils, Paris.

Ce petit volume ne manquera pas d'intéresser un nombre considérable de lecteurs. Tous, pour ainsi dire, seront frappés par la grande variété des moyens dont on dispose actuellement pour simplifier ou même pour supprimer tout calcul. Ils seront étonnés en voyant la grande quantité d'appareils qui ne sont pas à proprement parler de purs mécanismes. On a, par exemple, des balances pouvant servir à la résolution des équations, sans parler d'autres procédés hydrauliques ou électriques.

L'ouvrage a été divisé, comme l'indique son titre, en trois parties, relatives à des questions d'arithmétique, d'algèbre ou d'analyse.

La partie relative à l'arithmétique comprend, d'une part, les machines à calculer, dont les types, si variés actuellement, donnent des résultats rigoureusement exacts, et, de l'autre, les règles à calcul, très nombreuses aussi aujourd'hui.

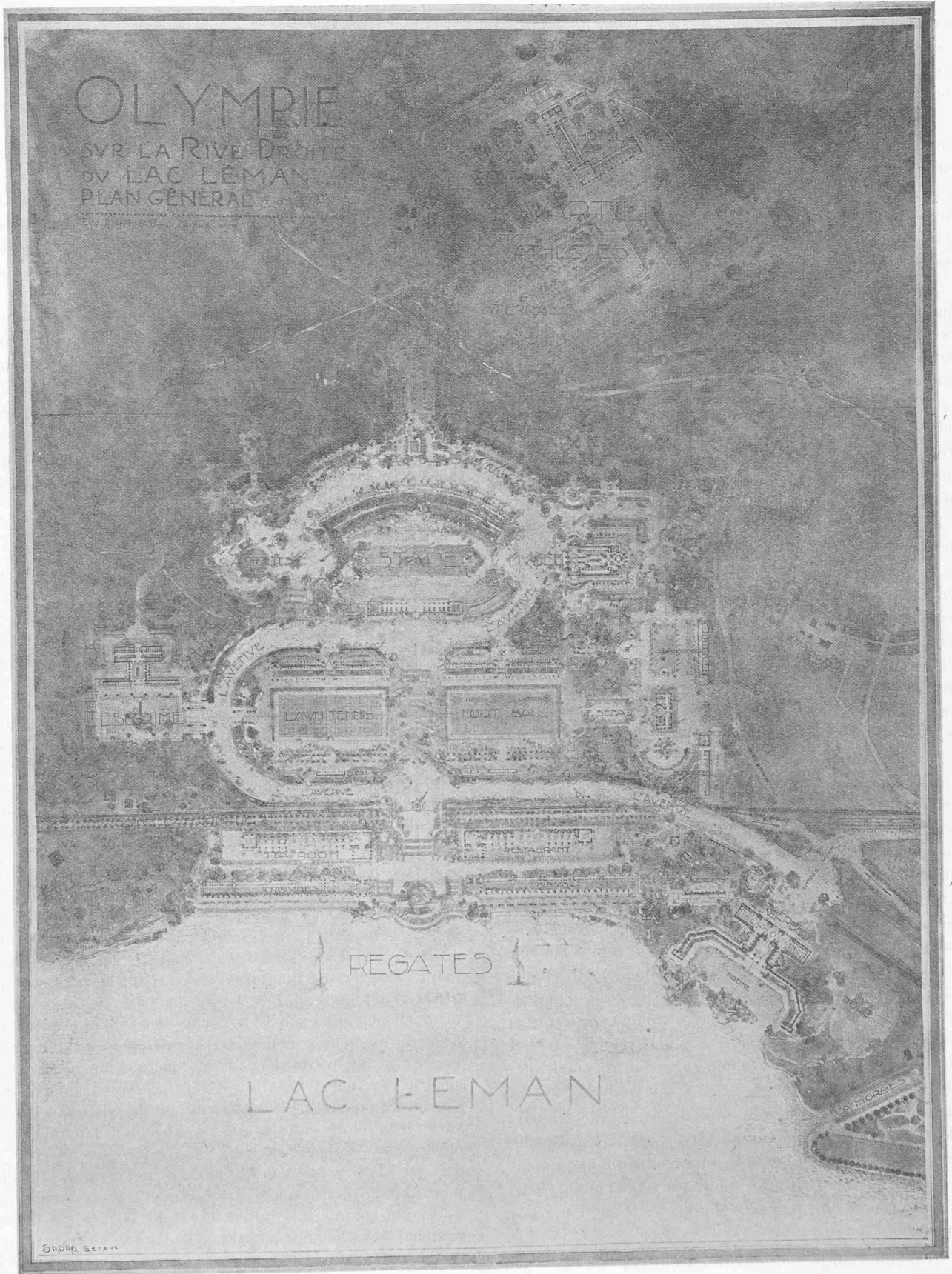
La seconde partie se rapporte aux appareils algébriques et traite des machines à différences, des machines pour la résolution des équations d'un degré quelconque ou pour celle de systèmes d'équations linéaires simultanées.

Les intégrateurs font l'objet de la troisième partie. Après un premier chapitre, consacré à la théorie générale et aux principes cinématiques, l'auteur parle successivement des différents planimètres, puis des analyseurs harmoniques. Il termine en s'occupant des intégrateurs composés, intervenant pour la résolution des équations différentielles. La théorie de ces appareils-là n'est malheureusement pas aussi avancée qu'on le désirerait.

Le livre de M. Jacob se lit avec facilité et agrément; les descriptions, quoique sommaires, mettent bien en évidence les caractères essentiels des mécanismes. Il contribuera aussi au développement du calcul mécanique, dont la diffusion se trouve malheureusement retardée par le prix relativement élevé des appareils; à tort cependant, car l'économie de temps, de peine et la sécurité que donnent les machines ont d'une inappréciable valeur. Les renseignements bibliographiques et autres sont fort nombreux; il serait désirable que quelques-uns d'entre eux fussent donnés avec un peu plus de détails. Souvent, en effet, on aimerait, à propos d'une remarque intéressante, pouvoir recourir au mémoire original.

La Suisse occupe dans tout le livre une place fort importante et le nom de M. Jacob Amsler s'y trouve bien souvent répété, comme ceux aussi de plusieurs autres de nos constructeurs émérites, dont la réputation n'est plus à faire à l'étranger.

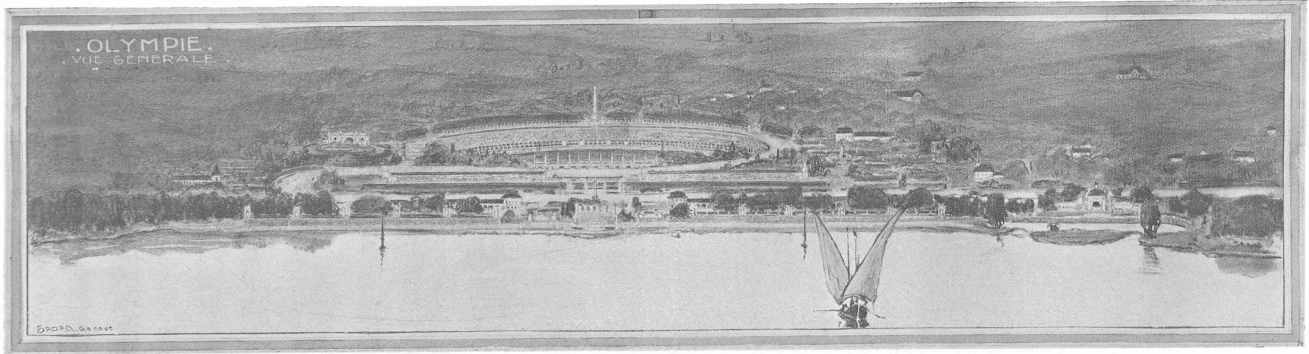
⁴ Voir *Bulletin technique* 1910, p. 57.



Plan général.

Projet de MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne

CONCOURS POUR UNE OLYMPIE MODERNE



Vue générale.

Projet de MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne.

partie des ouvrages, tant dans la Basse que dans la Haute-Gryonne, ont été anéantis, et le résultat de trente ans d'efforts annihilé en quelques heures. Il faudra plusieurs années et de nombreuses centaines de milliers de francs pour réparer ce désastre sans précédent chez nous.

La Grande-Eau a également causé de multiples dégâts aux Ormonts, et rompu sa digue gauche en aval d'Aigle, se répandant sur la plaine qui a été inondée plusieurs jours consécutifs.

La quantité d'eau tombée dans la nuit du 17 au 18 juillet sur ces régions a dû, d'après quelques données que nous avons pu recueillir, atteindre 100 mm. en douze heures,

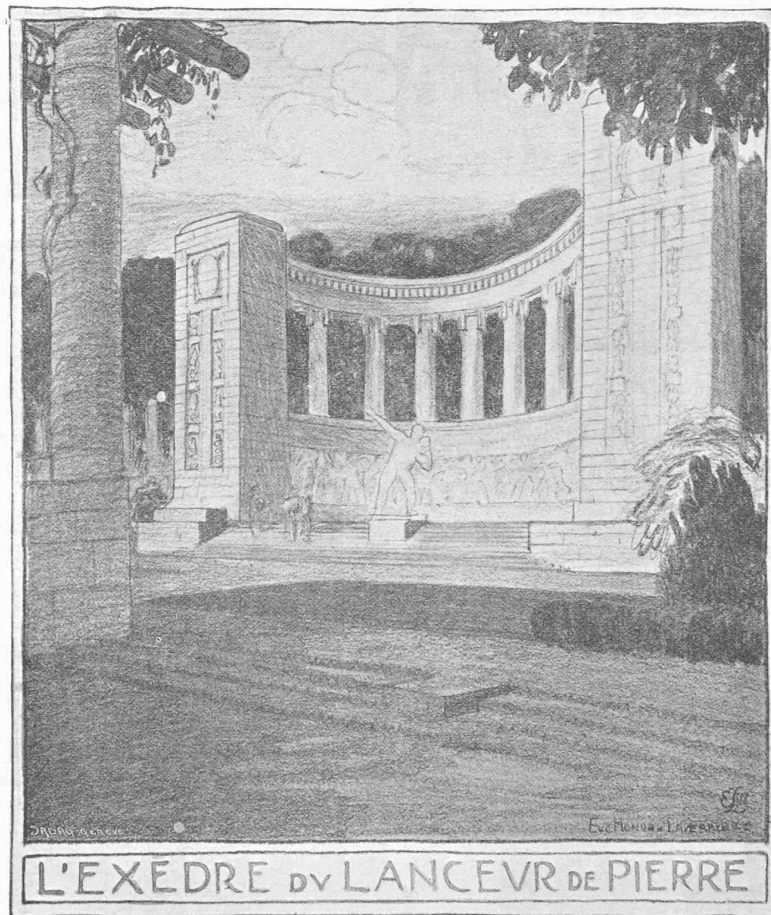
précipitations auxquelles il faut ajouter le produit de la fonte des neiges.

Lors des grandes inondations de juin dans la Suisse centrale et orientale, le Bureau central météorologique de Zurich a observé les chutes ci-après :

Au Pilate,	maximum journalier,	138 mm.
Au Rigi-Kulm,	»	198 »
Au Säntis,	»	183 »

Ces deux derniers chiffres correspondent à ce qui a été mesuré — un peu empiriquement il est vrai — à Bex, le 17 juillet suivant. On peut donc admettre cette donnée comme relativement exacte.

CONCOURS POUR UNE OLYMPIE MODERNE



Projet de MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne.

chiffre qui est supérieur à la chute journalière (24 heures) moyenne de pluie dans les contrées particulièrement pluvieuses de notre pays.

Cela explique la soudaineté et la violence de la crue de ces différents torrents alpestres, en même temps que sa persistance, le premier grand flot passé.

A titre de renseignements, on peut citer les chiffres suivants :

Au mois de janvier il a été enregistré :

A la vallée de Joux, une chute totale de 280 mm. en trois jours, soit une moyenne journalière de 93 mm. ;

A Longirod, chute max. journalière de 83 mm. ;

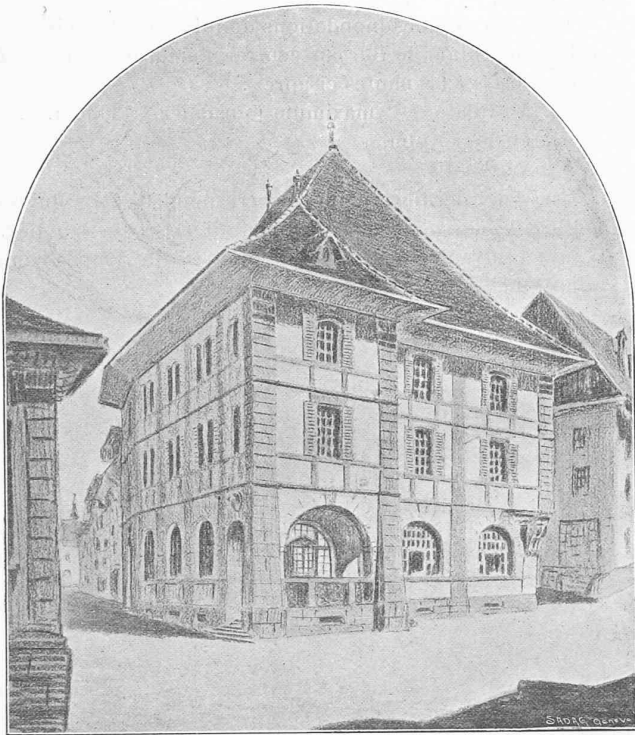
Les hautes eaux des torrents de nos Alpes vaudoises ayant correspondu avec la crue estivale du Rhône, et suivi celle de l'Arve à Genève, il en est résulté une nouvelle hausse exagérée comme amplitude et durée du niveau du lac au cours de l'été dernier.

Le maximum a été atteint, par P. N. — 0,90 m. (soit 40 cm.) au-dessus de la cote supérieure réglementaire les 2-3 juillet.

Les lacs jurassiens eurent également à subir le contre-coup d'une crue extraordinaire de l'Aar et de son principal affluent, la Sarine. Les maxima atteints sont les suivants :

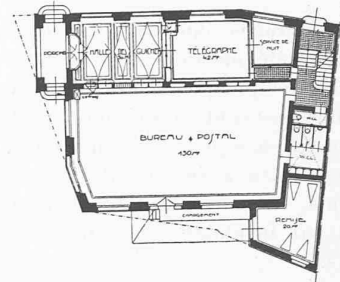
Lac de Biemme, 8 juillet, 434,04 (cote réglementaire = 434,02, dépassement 2 cm.).

CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT

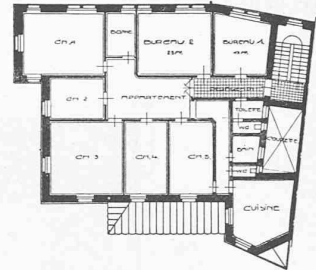


Vue du sud-ouest.

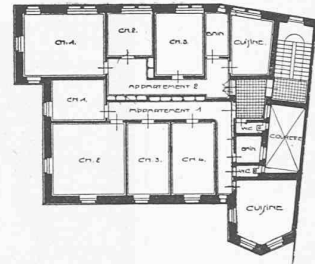
3^e prix ex æquo : projet « Rübenloch »,
de MM. Bosset et Bueche, architectes, à Payerne.



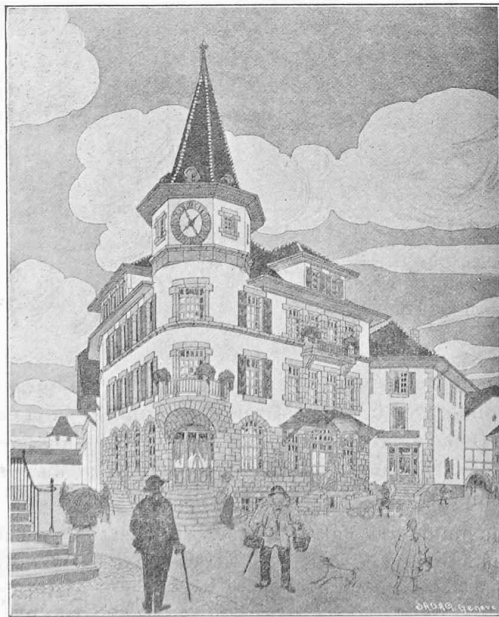
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.



Plan du premier étage. — 1 : 500.

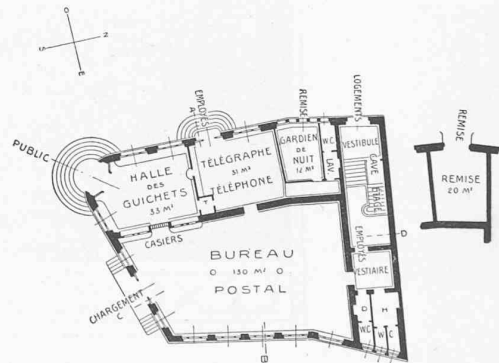


Plan du deuxième étage. — 1 : 500.

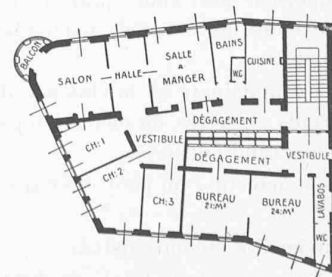


Vue du sud-ouest.

3^e prix ex æquo : projet « Ad hoc », de MM. Correvon, à Genève et Bonnard et Picot, à Lausanne



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500



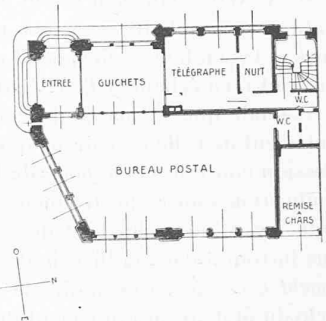
Plan du premier étage. — 1 : 500.

CONCOURS POUR LE BATIMENT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, A MORAT

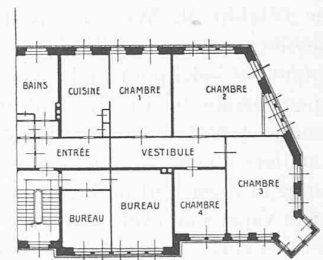


Vue du sud-ouest.

3^e prix ex æquo : projet « 1476 », de M. Debély, architecte, à Cernier.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.



Plan du premier étage. — 1 : 500.

Lac de Neuchâtel, 20 juillet, 434,23 (cote réglementaire = 434,12, dépassement 11 cm.).

Lac de Morat, 19 juillet, 434,44 (cote réglementaire = 435,16, dépassement 0).

Ces événements ont jeté le trouble dans la quiétude des autorités et des populations des régions affectées par les plus graves des sinistres précédemment décrits. Ils ont démontré la nécessité de faire des travaux de correction sur les rivières ou torrents qui en étaient dépourvus jusqu'ici ; de compléter et de parachever les corrections achevées ou en cours d'exécution ; d'améliorer les installations pour la régularisation du niveau de nos lacs, et de modifier les règlements actuellement en vigueur dans ce domaine.

Toutes ces améliorations sont possibles et désirables, mais leur exécution complète demandera beaucoup de temps et de peines, et exigera de grosses sommes qui viendront s'ajouter à celles déjà dépensées dans le même but.

Nous mentionnerons encore l'inondation d'Ependes, survenue le 15 août. Une trombe s'étant abattue sur le plateau de Suchy transformait en quelques instants le paisible ruisseau d'Ependes en un fongueux torrent. Les riverains, surpris par la crue, n'avaient pas eu le temps de se protéger, et toute une journée le village fut sous l'eau. La circulation des trains fut interrompue pendant quelques heures sur la ligne Lausanne-Yverdon. Les dégâts matériels aux propriétés particulières furent relativement importants.

Enfin, les 16-17 décembre, une nouvelle crue de la Broye venait endommager les travaux de réfection des endigue-

ments détruits par les hautes eaux de décembre 1909 et janvier 1910, nécessitant de nouveaux ouvrages de protection.

Là s'arrête heureusement cette série noire.

Pour clore ce rapide aperçu, nous donnerons encore l'évaluation — très approximative et sujette à modifications — des dégâts causés dans le canton par les inondations successives de 1910, dommages aux propriétés particulières exceptés :

I. Dégâts causés aux routes, ponts et cours d'eau non corrigés.	Fr. 565 000
II. Dégâts causés aux corrections fluviales exécutées avec subside de la Confédération	» 900 000
III. Estimation provisoire des travaux de correction et d'endiguement de cours d'eau non encore corrigés, rendus nécessaires par ces inondations	» 1 400 000
Ensemble	Fr. 2 865 000
A valoir pour imprévus	» 135 000
Total	Fr. 3 000 000

Les inondations de 1910 auront donc occasionné des frais extraordinaires pour un chiffre de 3 millions, sur lesquels la Caisse cantonale aura à peu près la moitié, soit 1 1/2 million, à supporter.

On peut être certain que les autorités, tant fédérales que cantonales et communales, sauront faire tous les sacrifices qu'exige la situation présente dans l'intérêt général du pays.